AMAP du Potager 3 Place Dewailly 80 000 AMIENS

Référente : Sandra Giraudet

2 0322516438

amap@amapdupotager.fr

Site: www.amapdupotager.fr



Cedric Hoeppe
Agriculture Biologique (AB)
80/129440/957876
1 rue de Fourquivillers
80250 COULEMELLE
Producteurs:
Mr Cedric Hoeppe

© 0678644658



Contrat de partage de récolte de légumes «été » Du 20 mai au 28 octobre 2021

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), disponible auprès de l'association ou du réseau FAMAPP.

Engagements des producteurs :

- > Livrer chaque semaine des produits frais de saison issus de leur production ou à défaut de producteurs eux-mêmes certifiés Agriculture Biologique (AB).
- Etre transparents sur ses méthodes de travail.

Engagements de l'adhérent :

- ➤ Etre adhérent à l'association « Amap du Potager», cotisation annuelle de 12€.
- Pré-payer tous ses paniers pour la saison complète.
- En cas d'absence, s'assurer de trouver un remplaçant pour faire prendre son panier).
- Tout panier non retiré ne pourra être récupéré.
- Dans la mesure du possible, participer à l'aide à la distribution au moins 1 fois par saison, et régulièrement aux réunions de fin de saison, d'assemblée générale, et exceptionnelles.

Engagements communs:

- Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (sous- ou sur-production) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.
- > Aucune décision entrainant un changement majeur dans les engagements ci-dessus ne sera prise sans concertation entre les consommateurs (ou leur représentant) et les producteurs.

Panier hebdomadaire:

- Estimation du nombre de légumes différents dans un panier : entre 5 et 7 ou 8 suivant la taille du panier choisi,
- > Prix de la saison de 22 semaines de distributions: grand panier330€ soit 15€ le grand panier ou 220€ soit 10€ le petit panier.
- La saison débute le 20 mai 2021 et se termine le 28 octobre 2021, il n'y aura pas de distribution le 12et 19 Aout 2021.
- Modalité de paiement : En 1, 2 ou 3chèques, à la signature de l'engagement
- L'adhérent préparera son panier avec l'aide des bénévoles, ne pas oublier d'amener son ou ses paniers.

Jour de distribution :

Tous les jeudis de 18H00 à 19H30 dans les locaux de l'AUBERGE DE JEUNESSE, 30 square Friant Les 4 Chênes, à Amiens, ou devant la Maison du Colonel, 60 square Friant, Amiens

	☐ Espèces ☐ Chèque(s) à l'ordre de Mr Hoeppe
> 1 ^{ere} distribution: 20/05/2021	Numéro(s) de chèque(s) et mois de prélèvement. 1. mai 2. juin
> Dernière distribution : 28/10/2021	3. juillet
soit : □ Grand Panier 15€	□ Petit Panier 10€
15 X 22 semaines = 330 €	10 X 22 semaines = 220 €
1 règlement de 330€ 2 règlements de 165€ 3 règlements de 110 €	1 règlement de 220€ 2 règlements de 110€ 2 règlements de 73€ et 1 de 74€
☐ J'autorise l'association à communiquer mes c	coordonnées à d'autres adhérents de l'association.
Coordonnées (en majuscule): Nom :	Prénom :
Nom:	Prénom:
Téléphone : Adresse E-mail (en majuscule) :	
pourront être revues, avec la possibilité d'une dimin	imatique) les conditions d'application de ce contrat nution des quantités de légumes ou de la perte d'un maximum rait, une réunion spécifique devra réunir les adhérents et les
Ce contrat est établi en 2 exemplaires, un exemplair	re à l'association et un exemplaire à l'adhérent.
Fait à le	
Nom et signature adhérent	Producteur : Cédric Hoeppe
	Signature

Règlements au producteur: Mr Cédric Hoeppe